Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_XII-DE

RIEC SUR BÉLON
RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE
-
MAIRIE DE RIEC SUR BELON
-
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 09 juillet, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 juillet, s'est réuni à la Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (23) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, G. FLOCH, C. LE ROUX, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, P. PLOUZENNEC, A. COTTEN, V. PENNOBER, D. CADO, C. HENNÉ, F. POMMIER.
Absent représenté (4) : D. GUÉRER à E. LE FLOCH, M. GUYADER à M-C LE MAOÛT-GUILLOU, C. KERYHUEL à V. PENNOBER, K. DROUGLAZET à C. HENNÉ
Absent non représenté (0) :
S. PRIMA a été nommé secrétaire de séance.

OBJET	**XII. SOLIDARITE JEUNESSE – Convention avec le Conseil départemental pour l'initiation à la langue Bretonne dans les écoles**

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que depuis 2013, la commune est engagée auprès du département dans la promotion de langue Bretonne au travers des conventions successives pour l'initiation à la langue Bretonne dans les écoles primaires publiques et privées du département dans la limite des crédits mobilisés et affectés à cette action par le Conseil départemental et la Commune, selon des critères pédagogiques définis par convention entre la Direction académique des Services de l'Education nationale et l'association Mervent.
Considérant que l'objectif du département est de proposer à l'horizon 2027 à plus de 400 classes ce dispositif d'initiation sur le département. Aujourd'hui se sont 334 classes qui sont concernées.
Considérant que sur la commune, l'école maternelle publique de Bosser et l'école primaire de Coat-Pin sont concernées par ce projet. Concrètement, cela se matérialise par la dispense d'une heure de breton par semaine dans les classes concernées.
Considérant que le Conseil départemental coordonne le dispositif par l'attribution de subventions sollicitées par l'association Mervent, qui dispense les cours et dont les salariés interviennent dans les écoles publiques. Considérant que la Commune contribue quant à elle au financement du dispositif pour les écoles bénéficiaires de son territoire en versant une participation financière au Département,
Considérant que pour l'année 2026-2027, 4 heures ont été validées dans la programmation du département pour les écoles de la commune, comme sur l'année 2025-2026 et 2024-2025. Le coût total pour la commune est estimé à 7200€ sur l'année scolaire (idem que 2025-2026 et 2024-2025) sur l'année. La participation communale sera établie à 3 040 € (contre 3 000€ en 2025-2026 et 2800 en 2024-2025, 2 100€ en 2023-2024 et 2 800€ les années précédentes), soit 42,20% du coût total.

Après en avoir délibéré,

-Renouvelle la participation au dispositif pour l'année scolaire 2026-2027 pour un coût de 3 040€,
- Autorise le maire à signer la convention à venir avec le département du Finistère.

Pour extrait conforme
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE RIEC SUR BELON - 29340 (Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_XII-DE

